

Florence MAURIC-BARBERIO

Entrepreneur individuel

n° SIREN 408 233 930 / SIRET 408 233 930 00028

47 rue des Amandiers, F-37540 Saint-Cyr-sur-Loire

fm-barberio-cours@orange.fr

Régime de la micro-entreprise.

Dispensé d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) et au répertoire des métiers (RM)

Bulletin d'inscription

Mme / M

Adresse :

E-mail :

Nom ou pseudonyme employé sur la plateforme Zoom :

Je m'inscris à la conférence suivante :

Conférence	Prix unitaire de la conférence	Quantité	Total
La scène de la « course à la rame » dans la tombe de Séthi I^{er} : histoire d'une reconstitution 1 MÊME conférence d'une durée de 1 h 30 Proposée à DEUX DATES DIFFÉRENTES Le lundi 9 février 2026 de 14h à 15h30 OU Le samedi 14 février 2026 de 10h30 à 12h00	25 € HT		€ HT
Tarif réduit : 18,75 € HT ⁽¹⁾			€ HT
		Total :	€ HT

TVA non applicable, article 293 B du CGI

Date choisie	Le lundi 9 février 2026 de 14h à 15h30	
	Le samedi 14 février 2026 de 10h30 à 12h00	

merci de cocher la date choisie

⁽¹⁾ Tarif réduit : Les demandeurs d'emploi et les étudiants de moins de 26 ans bénéficient d'une réduction de 25% sur le montant des frais d'inscription (joindre la photocopie ou envoyer le scan d'une attestation France Travail en cours de validité ou d'un justificatif d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2025-2026).

Modes de règlement acceptés :

- ☐ Je joins mon règlement par chèque à l'ordre de Florence Mauric-Barberio. J'adresse, **au moins huit jours avant la date de la conférence**, un chèque correspondant au montant total à Florence Mauric-Barberio, 47 rue des Amandiers, 37540 Saint-Cyr-sur-Loire.
- ☐ J'effectue un virement du montant total à Florence Mauric-Barberio
IBAN FR76 1870 7000 1701 7191 7909 378
BIC CCBPFRPPVER.

J'adresse le présent bulletin d'inscription dûment rempli à Florence Mauric-Barberio, 47 rue des Amandiers, 37540 Saint-Cyr-sur-Loire, ou par e-mail à fm-barberio-cours@orange.fr.

En signant le présent bulletin, je reconnais avoir lu et compris les conditions générales de vente figurant en annexe et les accepter sans réserves ni restrictions.

Document valant pour bon de commande

À , le

Signature :

Conditions générales de vente

— Entre Florence Mauric-Barberio,
Entrepreneur individuel bénéficiant du régime de la micro-entreprise
47 rue des Amandiers, F-37540 Saint-Cyr-sur-Loire
Dispensé d'immatriculation au registre du commerce (RCS) et au
répertoire des métiers (RM)
n° SIREN 408 233 930 / SIRET 408 233 930 00028
contact par e-mail à l'adresse : fm-barberio-cours@orange.fr

ci-après désigné comme « le vendeur », d'une part,

— et la personne physique procédant à l'achat de services proposés par le
vendeur,
ci-après désignée comme « l'acheteur », d'autre part,

il a été exposé et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Le vendeur est l'auteur de cycles de cours et conférences en ligne, diffusés
par l'intermédiaire de la plateforme Zoom (<https://zoom.us>). La liste et le
descriptif de ces cycles de cours et conférences peuvent être consultés sur
la page <https://www.collectif-kheops.fr/florence-mauric-barberio>. Ils
figurent en outre sur le bulletin d'inscription disponible sur ladite page et
sur la facture adressée à l'acheteur après finalisation de sa commande et
paiement de la ou des prestation(s) choisie(s).

Article 1 : Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les droits et
obligations des parties dans le cadre de la vente des cycles de cours et
conférences proposés par le vendeur.

Article 2 : Dispositions générales

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les ventes
des cycles de cours et conférences, et sont partie intégrante du contrat
entre l'acheteur et le vendeur. Elles sont pleinement opposables à
l'acheteur, qui les a acceptées avant de passer commande.

Ces conditions s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, et
notamment celles applicables pour d'autres circuits de commercialisation
des services.

Le vendeur se réserve la possibilité de modifier les présentes, à tout
moment, par la publication d'une nouvelle version. Les CGV applicables
alors sont celles étant en vigueur à la date du paiement (ou du premier
paiement en cas de paiements multiples) de la commande. Ces CGV sont
annexées au présent bulletin d'inscription figurant sur la page internet
<https://www.collectif-kheops.fr/florence-mauric-barberio>.

En signant le bulletin d'inscription, l'acheteur reconnaît avoir lu et
compris les présentes conditions générales de vente et les accepter sans
réserves ni restriction.

L'acheteur reconnaît également qu'il a bénéficié des conseils et
informations nécessaires afin de s'assurer de l'adéquation de l'offre à ses
besoins.

L'acheteur déclare être en mesure de contracter légalement en vertu des
lois françaises ou valablement représenter la personne physique pour
laquelle il s'engage.

Sauf preuve contraire, les informations enregistrées par le vendeur
constituent la preuve de l'ensemble des transactions.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'acheteur dispose, à tout
moment, d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement
et de portabilité de l'ensemble de ses données personnelles en écrivant,
par courrier et en justifiant de son identité, à Florence Mauric-Barberio,
47 rue des Amandiers, F-37540 Saint-Cyr-sur-Loire.

Article 3 : Prix

Les prix des produits vendus sont indiqués en euros et précisément
déterminés sur le descriptif des produits figurant sur la page internet
<https://www.collectif-kheops.fr/florence-mauric-barberio>, sur le bulletin
d'inscription disponible sur ladite page et sur la facture adressée à
l'acheteur après finalisation de sa commande et paiement de la ou des
prestation(s) choisie(s).

Le vendeur bénéficiant du statut de la micro-entreprise, la TVA est non
applicable (art. 293 B du CGI).

Les demandeurs d'emploi, ainsi que les étudiants de moins de 26 ans
régulièrement inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur
pour l'année académique suivant le début d'un cycle de cours ou d'une
conférence, bénéficient d'une réduction de 25% sur les prix mentionnés

sur la page internet <https://www.collectif-kheops.fr/florence-mauric-barberio> et sur le bulletin d'inscription, sur présentation d'une attestation
de France Travail en cours de validité, d'un certificat de scolarité ou d'une
carte d'étudiant valable pour l'année en cours, à adresser à Florence
Mauric-Barberio, 47 rue des Amandiers, F-37540 Saint-Cyr-sur-Loire, ou
par e-mail à fm-barberio-cours@orange.fr.

Article 4 : Conclusion du contrat

L'acheteur passe commande en remplissant, datant et signant le bulletin
d'inscription figurant sur la page internet <https://www.collectif-kheops.fr/florence-mauric-barberio> et en renvoyant ce bulletin par voie
électronique (e-mail) à fm-barberio-cours@orange.fr ou par voie postale
à Florence Mauric-Barberio, 47 rue des Amandiers, F-37540 Saint-Cyr-
sur-Loire.

Le bulletin ainsi rempli doit être accompagné du règlement correspondant
à verser :

— soit par chèque à l'ordre de Florence Mauric-Barberio, envoyé par voie
postale à Florence Mauric-Barberio, 47 rue des Amandiers, F-37540
Saint-Cyr-sur-Loire ;

— soit par virement bancaire à Florence Mauric-Barberio, IBAN FR76
1870 7000 1701 7191 7909 378 / BIC : CCBPFRPPVER.

L'archivage des communications, de la commande, des détails de la
commande, ainsi que des factures est effectué sur un support fiable et
durable de manière à en constituer une copie fidèle et durable
conformément aux dispositions de l'article 1360 du code civil. Ces
informations peuvent être produites à titre de preuve du contrat.

Article 5 : Produits et services

Les caractéristiques des cours ou des conférences et leurs prix respectifs
sont mis à disposition de l'acheteur sur la page internet
<https://www.collectif-kheops.fr/florence-mauric-barberio> ainsi que sur le
bulletin d'inscription disponible sur ladite page et sur la facture adressée
à l'acheteur après finalisation de sa commande et paiement de la ou des
prestation(s) choisie(s).

Article 6 : Modalités de livraison

Après réception et confirmation du paiement, l'acheteur recevra un
courriel contenant les liens lui permettant d'accéder aux cours ou aux
conférences. Les cours et conférences étant dispensés par la plateforme
zoom (<https://zoom.us>), l'acheteur doit télécharger le logiciel (gratuit)
correspondant et se mettre au courant de son fonctionnement.

L'acheteur communiquera au vendeur avant le début des cycles de cours
ou avant les conférences le nom ou pseudonyme qu'il utilisera sur la
plateforme zoom.

Tout incident de paiement entraînera l'interruption de l'accès aux cours
et conférences. Les frais bancaires éventuellement engendrés seront
facturés à l'acheteur défaillant.

L'acheteur s'interdit de mettre à disposition d'autres personnes que lui-
même ou la personne titulaire de l'adresse e-mail indiquée sur le bulletin
d'inscription ses moyens de connexion aux cycles de cours et conférences.
Il reconnaît qu'il lui est interdit de diffuser autour de lui, sauf dans un
cadre privé, le contenu des cours et des conférences, ainsi que les
documents fournis par le vendeur dans ce cadre.

L'acheteur reconnaît que l'assistance aux cours et conférences est de son
entière responsabilité et qu'il ne peut prétendre à aucune indemnité en cas
de non-assistance.

L'exécution des obligations du vendeur au terme des présentes est
suspendue en cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure qui
en empêcherait l'exécution. Le vendeur avisera l'acheteur de la
survenance d'un tel événement dès que possible et lui proposera à
l'amiable de reporter ce cours ou cette conférence à un autre horaire.

Le vendeur ne peut être tenu responsable de problèmes techniques rendant
leur visionnage difficile ou impossible lorsque ceux-ci ne sont pas de son
fait. En revanche, lorsque ces problèmes techniques sont dus à un
problème de réseau ou sont du fait du vendeur, celui-ci, comme dans le
cas prévu à l'alinéa précédent, avisera l'acheteur de la survenance d'un
tel événement dès que possible et lui proposera à l'amiable de reporter ce
cours ou cette conférence à un autre horaire.

Article 7 : Paiement

Le paiement est exigible huit jours avant le début des cours ou
conférences, par chèque ou par virement. En cas de paiement par chèque,
ce dernier doit être adressé à Florence Mauric-Barberio, 47 rue des
Amandiers, F-37540 Saint-Cyr-sur-Loire. Il sera encaissé à réception par
le vendeur.

Article 8 : Délai de rétractation

Conformément aux dispositions de l'article L 221-18 du Code de la consommation, l'acheteur dispose du droit de se rétracter sans donner de motif, dans un délai de quatorze (14) jours à la date de réception de sa commande. Le droit de rétractation peut être exercé en contactant le vendeur par e-mail à l'adresse suivante : fm-barberio-cours@orange.fr, ou par lettre adressée à Florence Mauric-Barberio, 47 rue des Amandiers, F-37540 Saint-Cyr-sur-Loire. Un modèle de demande de rétractation est joint au bulletin d'inscription disponible sur la page internet <https://www.collectif-kheops.fr/florence-mauric-barberio>.

En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susmentionné, le prix du ou des produits achetés seront remboursés. Toutefois, dans l'hypothèse où l'acheteur a demandé expressément que la prestation commence à être fournie avant l'expiration du délai de rétractation, le vendeur retiendra des frais de dossier d'un montant de 25 euros et, si l'acheteur a assisté à un ou plusieurs cours du cycle, un montant correspondant au nombre de cours visionnés, soit 18 euros pour un cours d'une heure et demie et 21 euros pour un cours de deux heures (respectivement 13,5 euros et 15,75 euros pour le tarif réduit).

Article 9 : Garantie légale de conformité

Le vendeur garantit, conformément aux dispositions légales et sans paiement complémentaire, l'acheteur, contre tout défaut de conformité des services commandés.

Les services fournis sont conformes à la réglementation en vigueur en France.

La responsabilité du vendeur ne saurait être engagée en cas de non-respect de la législation du pays dans lequel les services sont fournis, qu'il appartient à l'acheteur, qui est seul responsable du choix des services demandés, de vérifier.

En cas de défaut de conformité, l'acheteur peut exiger la mise en conformité des services défectueux, la fourniture gratuite d'un nouveau service conforme ou, à défaut, une réduction du prix ou la résolution de la vente, dans les conditions légales.

Il peut également suspendre le paiement de tout ou partie du prix ou la remise de l'avantage prévu au contrat jusqu'à ce que le vendeur ait satisfait aux obligations qui lui incombent au titre de la garantie légale de conformité, dans les conditions des articles 1219 et 1220 du Code civil.

Il appartient également à l'acheteur de solliciter auprès du vendeur la mise en conformité des services défectueux ou la fourniture gratuite d'un nouveau service conforme. La mise en conformité du service défectueux a lieu dans un délai ne pouvant excéder trente jours suivant la demande de l'acheteur.

Si la mise en conformité sollicitée est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés dans les conditions prévues à l'article L 217-12 du Code de la consommation, le vendeur peut refuser celle-ci. Si les conditions prévues à l'article L 217-12 du Code de la consommation ne sont pas remplies, l'acheteur peut, après mise en demeure, poursuivre l'exécution forcée en nature de la solution initialement sollicitée, conformément aux articles 1221 et suivants du Code civil.

L'acheteur peut enfin exiger une réduction de prix ou la résolution de la vente (sauf si le défaut de conformité est mineur) dans les cas prévus à l'article L 217-14 du Code de la consommation.

Lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution immédiate de la vente, l'acheteur n'est alors pas tenu de demander au préalable la mise en conformité des services défectueux ou la fourniture gratuite d'un nouveau service conforme.

La réduction du prix est proportionnelle à la différence entre la valeur du service fourni et la valeur de ce service en l'absence du défaut de conformité.

En cas de résolution de la vente, l'acheteur est remboursé du prix payé au plus tard dans les quatorze jours suivants, avec le même moyen de paiement que celui utilisé par l'acheteur lors du paiement, sauf accord exprès de ce dernier et en tout état de cause sans frais supplémentaire.

Les dispositions qui précèdent sont sans préjudice de l'allocation éventuelle de dommages et intérêts à l'acheteur, à raison du préjudice subi par ce dernier du fait du défaut de conformité.

Article 10 : Garantie légale contre les vices cachés

Le vendeur répond des vices cachés dans le cadre de la garantie légale contre les vices cachés provenant d'un défaut de conception ou de réalisation des services commandés.

L'acheteur peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés des services conformément à l'article 1641 du Code civil ; dans ce cas, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code civil.

Article 11 : Exclusion de garanties

Le vendeur ne pourra être considéré comme responsable ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutifs :

- à la survenance d'un cas de force majeure,
- au non-respect de la législation du pays dans lequel les services sont délivrés, qu'il appartient à l'acheteur de vérifier avant passation de sa commande,
- en cas de mauvaise utilisation, ou d'utilisation à des fins professionnelles.

Article 12 : Protection des données personnelles

Le vendeur ne collecte les données personnelles de l'acheteur qu'aux fins de permettre l'exécution du présent contrat. Ces données sont celles qui figurent sur le bulletin d'inscription.

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, il est rappelé que les données nominatives demandées à l'acheteur sont nécessaires au traitement de sa commande et à l'établissement des factures, notamment.

Ces données peuvent être communiquées aux éventuels partenaires du vendeur chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes.

Le traitement des informations communiquées par l'intermédiaire de la page <https://www.collectif-kheops.fr/florence-mauric-barberio> répond aux exigences légales en matière de protection des données personnelles, le système d'information utilisé assurant une protection optimale de ces données et notamment le RGPD, ainsi que toute autre disposition législative ou réglementaire en vigueur, le système d'information utilisé assurant une protection optimale de ces données.

L'acheteur dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification, d'opposition de portabilité et de limitation du traitement s'agissant des informations le concernant.

Article 13 : Propriété intellectuelle

Le contenu des prestations (cours et conférences) proposées sur la page internet <https://www.collectif-kheops.fr/florence-mauric-barberio> est la propriété du vendeur. Il est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

Article 14 : Imprévision

En cas de changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat, conformément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil, la partie qui n'a pas accepté d'assumer un risque d'exécution excessivement onéreuse peut demander une renégociation du contrat à son cocontractant.

Article 15 : Force majeure

Les parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil ou d'aléas sanitaires ou climatiques exceptionnels indépendants de la volonté des parties.

Article 16 : Droit applicable – Langue

Les présentes Conditions générales de vente et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Article 17 : Litiges

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pu être résolues entre le vendeur et l'acheteur seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

L'acheteur est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (C. consom. art. L 612-1) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

Si le litige doit être porté devant les tribunaux, il est rappelé qu'en application de l'article L 141-5 du Code de la consommation : le consommateur peut saisir à son choix, outre l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable.

Il est également rappelé que, conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n° 524/2013, la Commission Européenne a mis en place une plateforme de Règlement en Ligne des Litiges, facilitant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union européenne.

Article 18 : Information précontractuelle - Acceptation de l'acheteur

L'acheteur reconnaît avoir été informé, préalablement à la passation de sa commande et à la conclusion de la vente, d'une manière lisible et compréhensible, au moyen de la mise à disposition des présentes Conditions Générales de Vente et conformément aux dispositions de l'article L 221-5 du Code de la consommation :

- sur les caractéristiques essentielles des services, compte tenu du support de communication utilisé et du service concerné ;
- sur le prix des services et l'application d'un prix personnalisé sur la base d'une prise de décision automatisée et des frais annexes ou, en l'absence de paiement d'un prix, sur tout avantage procuré au lieu ou en complément de celui-ci et sur la nature de cet avantage ;
- sur les modalités de paiement, de fourniture et d'exécution du contrat ;
- en l'absence d'exécution immédiate du contrat, sur la date ou le délai auquel le vendeur s'engage à fournir les services commandés ;

- sur l'identité du vendeur, ses coordonnées postales et électroniques, ainsi que sur ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte ;
- sur les garanties légales et contractuelles et leurs modalités de mise en œuvre ;

- sur la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige ;

- sur le droit de rétractation (existence, conditions, délai, modalités d'exercice de ce droit et formulaire type de rétractation), les modalités de résiliation et autres conditions contractuelles importantes ;

- sur les moyens de paiement acceptés.

Le fait, pour l'acheteur, de passer commande au moyen du bulletin d'inscription figurant sur la page internet <https://www.collectif-kheops.fr/florence-mauric-barberio> emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente et obligation au paiement des services commandés, ce qui est expressément reconnu par l'acheteur, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au vendeur.

Article 19 : Clauses diverses

La nullité d'une clause contractuelle n'entraîne pas la nullité des présentes conditions générales de vente.

Saint-Cyr-sur-Loire, le 11 septembre 2024

Florence Mauric-Barberio

FORMULAIRE DE RETRACTION

(le présent formulaire doit être complété et renvoyé uniquement si l'acheteur souhaite se rétracter de la commande passée au moyen du bulletin d'inscription figurant sur la page internet <https://www.collectif-kheops.fr/florence-mauric-barberio>, sauf exclusions ou limites à l'exercice du droit de rétractation suivant les Conditions Générales de Vente applicables)

A l'attention de :

Florence Mauric-Barberio

47 rue des Amandiers, F-37540 Saint-Cyr-sur-Loire

fm-barberio-cours@orange.fr

Je notifie par la présente la rétractation du contrat portant sur la commande ci-dessous :

- Date de la commande :
- Nom du Client :
- Adresse du Client :
- Objet de la commande :

Date :

Signature du Client